



FORMATION : CONNAITRE, ANTICIPER L'ACTUALITE SOCIALE 2013, OPTIMISER LE CONTROLE DES COTISATIONS PATRONALES

Objet : Invitation à la formation « connaître, anticiper l'actualité sociale 2013, optimiser le contrôle des cotisations patronales »

Destinataires : employeurs

Responsable de stage : Armelle CALMET

CONTACT : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

En tant qu'employeur, l'actualité sociale est une préoccupation majeure, tout particulièrement en cette période de mise en œuvre de nouvelles lois fiscales et sociales. Aussi,

- Connaître les nouvelles dispositions applicables au 1^{er} janvier : exonération Travailleur Occasionnel à 3 niveaux et options de rémunération à privilégier ; plus d'entreprises concernées par paiement mensuel des cotisations ; nouvelles cotisations cadres et décisions de gestion à prendre
- Connaître et gérer les nouvelles dispositions liées aux salaires bruts minimaux, aux cotisations sur salaires et à la remise en cause progressive des exonérations sociales et fiscales des heures supplémentaires, savoir les expliquer à son personnel,
- Et prendre connaissance de cas concrets illustrant ces évolutions du salaire net payé, du salaire net fiscal à déclarer par le salarié et de la part patronale à acquitter par l'entreprise.

vous permettra d'exercer vos responsabilités d'employeur dans de bonnes conditions, et de gérer vos contrôles de factures MSA en toute connaissance de cause.

A cet effet, une formation vous est proposée et organisée par Agri-Formation 29 :

Le mardi 8 octobre 2013
Pôle des Métiers de Landivisiau
(ex CPAR de Landivisiau, commune de Loc Eguiner)
De 9h30 à 17h30 (durée : 7 heures)

Armelle CALMET, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

Pour vous inscrire, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation comprenant le repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

André QUENET

Connaître, anticiper l'actualité 2013, optimiser le contrôle des cotisations patronales

Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)

Les objectifs :

- Apporter aux chefs d'entreprise les éléments d'actualité sociale, ainsi que les orientations sociales à prévoir et qui affectent les salaires bruts et nets et le coût du travail pour l'entreprise.
- Donner aux chefs d'entreprise les moyens de faire une veille sociale, de prendre les bonnes options, de contrôler les factures de cotisations sur salaires acquittées à la MSA,
- Anticiper les mutations sociales afin de permettre aux employeurs de ne pas subir les nouvelles obligations légales.

Pré-requis : aucun

Descriptif et programme : (programme détaillé disponible sur demande)

Matinée	Après-midi
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><u>-L'actualité sociale des salaires et du coût du travail</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Analyse des orientations législatives et nouveautés sociales publiés entre janvier et septembre 2013.- Etude de l'impact sur l'entreprise de ces nouveaux textes- Présentation des obligations des employeurs et risques encourus en cas de non application..	<p>Intervention d'Emilie COCHENNEC, Assistante du service Paie de la FDSEA</p> <p><u>- L'examen de plusieurs cas pratiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Approche de la convention collective agricole- Explication du processus de mise en place de la dématérialisation des déclarations sociales- Orientations sociales de l'année 2013.- Présentation des évolutions de la complémentaire santé et des garanties maintien de salaire- Être capable de vérifier l'exactitude des appels de cotisations

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est
cofinancée par
l'Union européenne



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

A l'issue de la formation, Agri-Formation 29 enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence, ainsi qu'une facture (si la formation est payante), qui sont à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an.